

**DEPARTEMENT DU NORD**

**ARRONDISSEMENT DE DOUAI**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
GUESNAIN  
Séance du 12 février 2024**

L'an deux mille vingt quatre , le douze février , à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 6 février 2024 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

**Nombre de Membres en exercice : 27**

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire  
Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald -TAIRA Marylène -  
LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS  
Mauricette – CARRE Odilon – Adjoints  
Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothée - LAMBERT  
Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle - CANIVET  
Bertrand – BLANCHARD Perrine - DELCAMBRE Chantal -

Absents ayant donné procuration

Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame FERMEN Claudine  
Madame MARTIN Nuccia à Monsieur LAMBERT Gaston  
Madame WILLERVAL Aurore à Monsieur CANIVET Bertrand  
Monsieur EZAHOUID Mohamed à Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed

Absents :

Messieurs MORAWIEC Laurent – DEVRED Sylvain – GOLA Eric  
Mesdames DUCATILLION Béatrice – LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed

**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT RUE JULES MOUSSERON**

Madame le Maire indique qu'à la suite d'une opération de division parcellaire dans le cadre de la mise en vente de logements HLM sis à GUESNAIN 148 et 156 rue Jules Mousseron par SIA HABITAT, le Cabinet de géomètres CARON – BRIFFAUT à CAMBRAI a mis en évidence une nouvelle problématique foncière avec empiètement sur le domaine public : parties de bâtis et de jardins que la SIA propose d'acquérir auprès de la commune.

*Il s'agit des parcelles :*

A 4165 p1 pour 7 m2 – 148 rue Jules Mousseron – Porche

A 4165 p2 pour 7 m2 – 156 rue Jules Mousseron – Porche

Ces parcelles sont de nature bâtie ou d'allée séparée de la voirie par un mur, une barrière ou une haie matérialisant la limite du logement. Par nature ces terrains sont rendus inaccessibles au public et occupés exclusivement par les locataires de Sia Habitat. Cette situation existe et perdure depuis la construction des logements dans les années 1990.

*Elle propose de :*

- *Constater la désaffectation des parcelles cadastrées A 4165 p1 pour 7 m2 – 148 rue Jules Mousseron – porche et A 4165 p2 pour 7 m2 – 156 rue Jules Mousseron – Porche.*
- *Prononcer le déclassement des parcelles cadastrées A 4165 p1 pour 7 m2 – 148 rue Jules Mousseron – porche et A 4165 p2 pour 7 m2 – 156 rue Jules Mousseron – Porche.*
- *L'autoriser à intervenir à tout document nécessaire à entériner cette décision.*

*Un plan est communiqué à chacun des membres du Conseil Municipal.*

*Le Conseil Municipal,  
Vu l'exposé de Madame le Maire,  
Vu le plan présenté,  
A l'unanimité,*

- *Constata la désaffectation des parcelles cadastrées A 4165 p1 pour 7 m2 – 148 rue Jules Mousseron – porche et A 4165 p2 pour 7 m2 – 156 rue Jules Mousseron – Porche.*
- *Prononce le déclassement des parcelles cadastrées A 4165 p1 pour 7 m2 – 148 rue Jules Mousseron – porche et A 4165 p2 pour 7 m2 – 156 rue Jules Mousseron – Porche.*
- *Autorise Madame Le Maire à intervenir à tout document nécessaire à entériner cette décision.*

*Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,*

*Le Maire,*

*Maryline LUCAS*

*Le Secrétaire de séance,*

*Mohamed LAHSEN BEN BRAHIM*

